Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20261116-2026_105-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal
du Lundi 16 novembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	24	23

Vote	
A la majorité	
Pour	: 23
Contre	: 0
Abstention	: 4

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : **20/11/2026**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/11/2026.
L'an 2026, le 16 novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Romillé s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur GUINARD Arnaud, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/11/2026.

Présent(e)s : M. GUINARD Arnaud ; Mme GOGUET Pascale, Mme COTTO Rozenn, M. EPAILLARD Ludovic, Mme MESMIN Roseline, M. GRASBON Frédéric, Mme GUIHARD Lydie (adjoints) ; M. CHILOU Hervé, Mme DANDO Géraldine, M. PERROCHEAU Jean-Christian, M. LEMÉTAYER Armel, Mme ROUSSIN Christine, Mme CLÉMENT Valérie, Mme LE BIHAN - RAVARY Anne, M. HARDÉ Vincent, Mme BAREL Aude, M. TALLENDIER Louis, Mme JAMES Anaïs, Mme LE DEUN Solen, Mme DESCAMPS Catherine, M. BEUCHET Laurent, Mme ETIENNE Valérie, M. BARDEL Philippe, M. EL YAZIDI Mohamed

Absent(s) ayant donné procuration : M. DE OLIVEIRA Manuel à Mme GOGUET Pascale, M. ROLLAND Thierry à Mme MESMIN Roseline, M. LE VAILLANT Erwan à M. GUINARD Arnaud

Secrétaire de séance : M. EPAILLARD Ludovic

DÉLIBÉRATION 2026 -105 — Modification du tableau des emplois permanents de la Collectivité - Création d'un emploi fonctionnel de directeur général des services

Rapporteur : M. Ludovic ÉPAILLARD, adjoint délégué aux finances et au personnel.

Il est rappelé que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois des collectivités sont créés par leur organe délibérant.
Par délibération précédente, il a été rappelé la mise en retraite progressive, à sa demande, de l'actuel Directeur Général des Services (DGS) au 1er janvier 2027 (lequel exercera à cette date une nouvelle fonction au sein de la Collectivité), et qu'une procédure de recrutement d'un agent de catégorie A a été lancée afin de pourvoir à son remplacement.
À la suite des entretiens qui ont été dernièrement réalisés dans le cadre de cette procédure avec différents candidats sélectionnés, et après réflexion et en accord avec la personne qu'il est envisagé aujourd'hui de recruter sur cet emploi, l'exécutif propose pour celui-ci la création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services à temps complet (35 heures hebdomadaires). L'agent retenu sera ainsi détaché de son cadre d'emploi d'origine sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services créé. Le détachement offre à l'exécutif une plus grande souplesse de gestion vis-à-vis de ce poste, qui nécessite une relation de niveau de confiance élevée entre les deux personnes que sont le Maire et le Directeur Général des Services. Ce régime permet ainsi à l'exécutif de pouvoir mettre si besoin fin aux fonctions du DGS plus rapidement qu'un poste statutaire ordinaire, tout en garantissant un certain nombre de protection à l'agent concerné.
Le directeur général des services percevra la rémunération prévue par le statut de la fonction publique territoriale et la grille indiciaire de l'emploi fonctionnel créé (dans le cas présent, celle de

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20261116-2026_105-DE

directeur Général des Services des communes de 2000 à 10000 habitants). Il pourra également bénéficier de la Nouvelle Bonification Indiciaire et éventuellement de la prime de responsabilité des emplois de direction prévue par le décret n° 88-631 du 6 mai 1988. Il pourra également bénéficier des dispositions du régime indemnitaire de la Collectivité correspondant à ses grade et fonction.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L. 313-1 ;

Vu le décret n° 2026-484 du 10 juin 2026 portant dispositions statutaires applicables aux emplois fonctionnels administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés ;

Vu le décret n° 2026-486 du 10 juin 2026 relatif à l'échelonnement indiciaire des emplois administratifs de direction des collectivités territoriales de moins de 40 000 habitants et des établissements publics locaux assimilés ;

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **Décider** la création, au tableau des effectifs communaux, et à compter du 1er janvier 2027, d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services à temps complet pour exercer les fonctions suivantes de Directeur Général des Services de la Commune. Cet emploi pourra être pourvu par voie de détachement par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative (titulaire d'un grade du cadre d'emploi des attachés territoriaux).
- **S'engager** à ouvrir au budget chaque année les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé sur cet emploi et aux charges sociales s'y rapportant.

NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	**:**	**23**
NOMBRE DE VOIX POUR	**:**	**23**
NOMBRE DE VOIX CONTRE	**:**	**0**
ABSTENTION(S)	**:**	**4**

Pour extrait conforme :
Le Maire
Arnaud GUINARD